

# Site et monuments historiques

## MOTIFS DE L'ATTRIBUTION DU STATUT

### *Le parfait témoignage de la vie d'une communauté religieuse du XVIII<sup>e</sup> siècle*

Le site, occupé depuis 1644 de façon continue par la même congrégation, abrite l'un des plus anciens ensembles conventuels du Québec. Il témoigne de l'importance des Augustines de la Miséricorde de Jésus, une des communautés religieuses fondatrices de la Nouvelle-France. Sa valeur historique repose sur la longévité de la mission des Augustines, mais également sur sa continuité et son rôle social. De plus, l'ensemble présente une grande unité formelle et crée un enclos conventuel typique d'une communauté religieuse du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Les parties les plus anciennes du monastère, soit l'aile du jardin (1695-1698) et l'aile du noviciat (1739-1740), représentent de belles réussites de l'architecture du Régime français, tant par la volumétrie – il s'agit du seul couvent de cette époque à reposer sur trois étages de pierre – que par l'exécution de la charpente, de la maçonnerie, de la menuiserie et de la quincaillerie.

Bien que beaucoup plus récent, l'actuel chœur des religieuses (1931) est tout aussi fascinant, puisqu'il permet de comprendre la vie cloîtrée des Augustines qui, jusqu'en 1965, assistaient aux offices liturgiques dérobées à la vue du public.

C'est pour toutes ces raisons que l'ensemble du Monastère-des-Augustines-de-l'Hôtel-Dieu-de-Québec a été classé site historique le 13 novembre 2003 par la ministre de la Culture et des Communications. Pour leur part, l'aile du jardin, l'aile du noviciat et le chœur des religieuses ont été classés le même jour à titre de monuments historiques.



### *Une loi pour assurer la conservation du patrimoine québécois*

*Le Québec est détenteur d'un riche patrimoine. La Loi sur les biens culturels vise à favoriser l'identification, la sauvegarde et la mise en valeur des éléments les plus significatifs et les mieux conservés de ce patrimoine. À cette fin, la Loi permet de décréter des arrondissements et de classer ou de reconnaître des biens mobiliers et immobiliers, en raison de leur intérêt sur les plans architectural, historique, archéologique, ethnologique, esthétique ou autres, et de leur signification pour l'ensemble de la population.*

*Le corpus des biens culturels classés et reconnus témoigne de l'histoire du Québec et reflète les efforts du gouvernement pour préserver le patrimoine québécois.*

*La collection **Les carnets du patrimoine** vise à faire connaître les monuments, les biens et les sites qui se voient attribuer un statut en vertu de la Loi sur les biens culturels.*

### **Direction de la Capitale-Nationale**

225, Grande Allée Est  
Rez-de-chaussée, bloc C  
Québec (Québec) G1R 5G5

Crédits photographiques  
Ministère de la Culture et des Communications, 2004  
Archives du Monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec, 1920-1922  
Pierre Lahoud, 1982

**Culture et Communications**  
Québec



## SITE HISTORIQUE ET ENSEMBLE CONVENTUEL DES AUGUSTINES DE L'HÔTEL-DIEU DE QUÉBEC

Capitale-Nationale



## ADRESSE

Le site historique du Monastère-des-Augustines-de-l'Hôtel-Dieu-de-Québec est situé au 75, rue des Remparts. Il est compris dans l'arrondissement historique de Québec, décrété le 6 novembre 1963.



# UNE COMMUNAUTÉ RELIGIEUSE PRÉSENTE ET ACTIVE À QUÉBEC DEPUIS PLUS DE 350 ANS!

Les Augustines, arrivées de Dieppe en 1639, avaient pour mission de pourvoir la colonie naissante en soins hospitaliers. Elles se sont implantées dans la haute-ville de Québec, où elles ont assumé leur mission jusqu'à la cession de leur rôle en faveur du Centre hospitalier universitaire de Québec (CHUQ) en 1995. L'Hôtel-Dieu de Québec est le premier et le plus important des douze établissements de soins de santé qu'elles ont fondés au Québec.

Depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, l'emplacement et la vocation du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec sont demeurés les mêmes. À l'origine, la concession avait été octroyée à la duchesse d'Aiguillon, la bienfaitrice des Augustines.

La partie la plus ancienne du monastère est l'aile du jardin, construite entre 1695 et 1698 selon les plans de François de Lajoüe (1656-1719). L'aile du noviciat date quant à elle de 1739-1740. Endommagés lors d'un incendie en 1755, ces deux bâtiments furent réparés et de nouveau en service l'année suivante. Pour sa part, l'église a été érigée de 1800 à 1803. Elle est classée monument historique depuis le 6 juillet 1961.

Dès 1732, le terrain du monastère a été clôturé par un mur de pierre, mais la plus ancienne partie de l'enceinte actuelle date de 1825. Ses limites n'ont pas changé depuis 1862, alors que les Augustines ont cédé une partie de leur emplacement à la Ville pour créer la rue Hamel.

En 1931, le monastère a été modifié, notamment par la construction de l'actuel chœur des religieuses, qui assure un lien entre l'église et l'aile du jardin. Le cimetière des religieuses, originellement situé dans la cour carrée derrière l'église, occupe aussi son emplacement actuel depuis 1931, tandis qu'un jardin d'agrément a été aménagé entre 1936 et 1939 en remplacement du potager traditionnel.

